

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1^{er} JUIN 2017

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2017

Date de transmission en Sous-Préfecture : 6 juin 2017

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mai 2017

N° 17-06-12

OBJET :
Ouverture dimanches du
supermarché CASINO

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 27

Secrétaire de séance : Svitlana PRESSENSE

Membres présents à la séance :

Jean Yves CHARBONNIER – Gérard RIBOT - Muriel ORIOL – Julien GOUTAGNY – Joëlle VILLEMAGNE – Alain BLANCHARD – Catherine COMBE – Olivier PERRET - Pierre RODAMEL – Jean-Marc ALVES – René THELISSON – Odile CLAVIERES – Dominique PAULMIER - Catherine MAREY – Patrice THOLLOT – Marie-Ange LAURENT - Svitlana PRESSENSE – Fabienne MULARD - Geneviève NIGAY – Mireille PAULET – Daniel DUCROS – Francis LEMERCIER.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guillaume RONDOT à Gérard RIBOT – Sylvie ROBERT à Pierre RODAMEL – Corinne BOICHON à Muriel ORIOL – Valérie BLANCHARD à Patrice THOLLOT – Lionel CANNOO à Marie-Ange LAURENT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-16_06_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017



OBJET DE LA DELIBERATION :

OUVERTURE DIMANCHES DU SUPERMARCHE CASINO

Catherine COMBE :

L'article L3232-26 du Code du Travail dispose :

“Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par année civile”.

Monsieur DELMAS, Directeur du Supermarché Casino de Saint-Galmier, nous a formulé par courrier en date du 12 avril 2017 une demande d'autorisation d'ouvrir son magasin au public les dimanches suivants, toute la journée :

- Dimanche 16/07/17
- Dimanche 10/12/17
- Dimanche 17/12/17
- Dimanche 24/12/17
- Dimanche 31/12/17

Considérant le nombre raisonnable de dimanches,
Considérant que le choix des dates s'est porté sur des périodes festives,
Considérant qu'il sera fait appel pour ce travail dominical au volontariat,
Considérant que les salariés qui auront travaillé bénéficieront de majoration de salaire et de repos compensateurs,

Je vous propose de donner un avis favorable à la demande du Directeur de Supermarché Casino pour l'ouverture au public des dimanches précités.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DONNE** un avis favorable pour l'ouverture au public des dimanches 16 juillet, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017, du Supermarché Casino.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20170601-16_06_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2017

Publication : 02/06/2017

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 2 juin 2017.

LE MAIRE,
Jean Yves CHARBONNIER.